

Procédure Lead Agency avec la Belgique, Wallonie Bruxelles (partie francophone de la Belgique, F.R.S-FNRS)

Introduction

La procédure Lead Agency permet à des chercheuses et des chercheurs de Suisse et de la communauté wallonne de la Belgique de déposer une requête conjointe auprès de l'une des deux organisations nationales d'encouragement de la recherche. La demande se conforme aux procédures habituelles du pays.

Seules des requêtes basées sur une question et un plan de recherche communs peuvent être soumises dans le cadre de la procédure Lead Agency. Le projet Lead Agency doit être conçu de telle manière que les projets partiels poursuivis dans les différents pays ne constituent pas des projets indépendants et ne puissent par conséquent pas être réalisés séparément. Les dispositions locales respectivement en vigueur s'appliquent au calcul des coûts.

La procédure Lead Agency ne constitue pas un instrument d'encouragement à part entière et les requêtes sont traitées au sein de l'encouragement de projets du FNS. Il n'y a donc pas de budget supplémentaire pour les projets Lead Agency, qui doivent respecter les mêmes modalités que celles qui s'appliquent à l'encouragement de projets. Il est ainsi uniquement possible aux requérant-e-s de soumettre une requête Lead Agency si celle-ci ne présente pas de chevauchement thématique avec d'autres requêtes soumises au FNS ou d'autres projets déjà en cours.

1. Conditions générales

1.1 Instruments d'encouragement

Les instruments d'encouragement suivants du FNS sont ouverts à la procédure Lead Agency:

- Encouragement de projets

Les instruments d'encouragement suivants du F.R.S-FNRS sont ouverts à la procédure Lead Agency:

- Encouragement de projets PDR

1.2 Universités wallonnes

Des projets en collaborations avec des chercheurs des universités suivantes peuvent être soumis :

- Université Catholique de Louvain (UCL)
- Université Libre de Bruxelles (ULB)
- Université de Liège (ULg)
- Université de Mons (UMons)
- Université de Namur (UNamur)
- Université Saint-Louis - Bruxelles (USL-B)

La dernière version des règlements concernant les instruments PDR se trouvent sur le siteweb du F.R.S-FNRS www.fnrs.be/index.php/appels-reglements

1.3 Conditions générales

La durée du projet est de quatre ans dans les deux pays.

Les requérant-e-s désirant soumettre leur requête Lead Agency dans une autre langue que l'anglais doivent préalablement consulter toutes les organisations impliquées.

En raison de la coordination avec l'organisation partenaire, l'évaluation peut prendre davantage de temps que pour les requêtes classiques.

1.4 Taux de succès

Veuillez prendre note que le taux de succès du F.R.S-FNRS est d'environ 20%, soit nettement inférieur à celui du FNS.

2. Soumission

2.1 Soumission 2017

Le FNS et le F.R.S-FNRS ont convenu d'alterner annuellement le rôle de Lead Agency. En 2017, les requêtes Lead Agency avec la Wallonie peuvent être uniquement déposées auprès du F.R.S-FNRS, indépendamment du pays où la majeure partie du budget du projet est demandée. Des requêtes soumis auprès du FNS ne seront pas évalués.

Délaï de de soumission: 6 juillet 2017

2.2 Début du projet

Le F.R.S-FNRS demande de commencer le projet en janvier 2018. Bien que les partenaires Suisses peuvent débiter jusque à un an après la décision de financement, nous vous conseillons de coordonner la phase initiale parmi les groupes de recherche concernés.

2.3 Le FNS en tant que Lead Agency

La requête doit être déposée comme un tout et le plan de recherche doit comporter une description de l'ensemble du projet ainsi que des rôles spécifiques de toutes les parties du projet réalisées dans les différents pays.

La planification budgétaire doit être présentée séparément pour les différents projets partiels. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi sur *mySNF*. En ce qui concerne la partie belge, un [formulaire budgétaire](#) additionnel doit être rempli.

Les partenaires belges soumettent également la requête auprès de du F.R.S-FNRS par la plateforme Séaphore : <https://applications.frs-fnrs.be/>.

2.3.1 Soumission via *mySNF*

Les procédures Lead Agency ne constituent pas un instrument d'encouragement à part entière et la soumission obéit aux mêmes modalités que l'encouragement de projets. **Lors de la création d'une nouvelle requête sur la plate-forme *mySNF*, l'instrument d'encouragement à sélectionner est l'encouragement de projets Div. I-III.** Les partenaires de projet belges doivent être indiqués comme requérant-e-s supplémentaires. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi dans la rubrique "Besoins financiers". En ce qui concerne le budget belge, le "[formulaire budgétaire](#)" doit être rempli et téléchargé dans la rubrique "Lead Agency et autres accords".

2.3.2 Évaluation

Le comité d'évaluation concerné de la division responsable du contenu effectue l'évaluation du projet global. Les requêtes soumises à la procédure Lead Agency sont évaluées de la même manière que les requêtes classiques.

2.4 2.2 F.R.S-FNRS en tant que Lead Agency en 2017

Si le F.R.S-FNRS fait office de Lead Agency, l'ensemble du projet est déposé auprès de cette organisation.

Les règlements du FNS s'appliquent à la partie des recherches effectuées en Suisse (éligibilité des requérant-e-s suisses, budget du projet partiel et chevauchement thématique avec d'autres projets du FNS). Le projet sera évalué par le F.R.S-FNRS et ratifié par le FNS

2.4.1 Soumission via *mySNF*

Pour des raisons administratives, la requête doit parallèlement être déposée auprès du FNS via la plate-forme *mySNF*. Nous vous demandons de **soumettre votre requête également le 6 juillet 2017.**

Il n'existe pas d'instrument d'encouragement propre aux accords bilatéraux et la soumission obéit aux mêmes modalités que l'encouragement de projets. **Lors de la création d'une nouvelle requête sur la plate-forme *mySNF*, l'instrument d'encouragement à sélectionner est l'encouragement de projets Div. I-III.** Les partenaires de projet belges doivent être indiqués comme requérant-e-s supplémentaires. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi dans la rubrique "Besoins financiers". En ce qui concerne le budget belge, le [formulaire budgétaire](#) doit être rempli et téléchargé dans la rubrique "Lead Agency et autres accords". Il est nécessaire de soumettre le même plan de recherche que celui soumis au F.R.S-FNRS. À l'inverse, il n'est pas nécessaire de saisir les CV et publications des partenaires étrangers.

3. Conditions de participation

Les modalités qui s'appliquent sont les mêmes que pour [l'encouragement de projets](#).

4. Contact

Division I
Paul Pignat
Div1@snf.ch
031 308 22 22

Division II
Cornelia Sommer
leadagency.div2@snf.ch
031 308 22 22

Division III
Véronique Planchamp
Div3@snf.ch
031 308 22 22

5. Documents et liens

Procédure Lead Agency avec la Wallonie
[F.R.S-FNRS Website](#)
[Budget form ANR-FWF-FNR-DFG-FWO-F.R.S-FNRS](#)
[Documents and downloads](#)

Mai 2017